

étaient en mesure de les aider dans leurs revendications ; le commerce d'importation et celui d'exportation sont, sinon empêchés, tout au moins considérablement gênés par leur inconcevable action.

Le tort qu'ils causent au commerce et aux industries ne leur sera pas compté comme un acte d'éclat capable de leur mériter les faveurs qu'ils réclament. Au contraire, on est maintenant en droit de se demander s'il ne vaut pas mieux leur refuser nettement l'incorporation réclamée et enterrer leur demande. Si, sans union, sans incorporation légale, ils sont capables de s'entendre pour mettre obstacle à la sécurité de la navigation et par conséquent au développement du commerce et des industries, que ne pourraient-ils faire dans le même sens s'ils formaient un corps légal ?

Les pilotes ont à se plaindre du Sénat; nous le voulons bien; admettons encore qu'ils aient à se plaindre des compagnies de navigation qui ont combattu l'octroi de leur charte devant les pouvoirs; s'en suit-il qu'ils aient employé un bon moyen d'obtenir satisfaction. D'abord leur grève n'affecte en rien le Sénat; elle occasionne certainement des pertes aux armateurs, mais elle pèse encore plus fortement sur le pays tout entier. La grève des pilotes n'est pas faite pour hâter le retour de la prospérité commerciale.

Nous n'avons, au Canada, qu'une courte saison de navigation; il faut profiter de tous les instants pendant lesquels le St Laurent est navigable; quelques jours d'arrêt causent un préjudice énorme au pays. Si les pilotes ont calculé sur le mal qu'ils faisaient en se mettant en grève pour forcer la main au Sénat, leur action n'en est que plus coupable, car elle frappe aussi ceux qui ne sont pour rien dans le refus qu'ils ont essuyé.

S'ils gênent la société, les pilotes n'auront pas à se plaindre si la société se défend; elle le peut faire. Il ne serait pas difficile d'obtenir des législateurs qui ont souci des intérêts du pays bien autrement importants que ceux des pilotes, une loi qui taxerait les grèves, du genre de la leur, de conspiration.

Il est à espérer que les pilotes se raviseront et que, mieux inspirés, ils reprendront leurs devoirs qu'un coup de tête leur a fait un instant abandonner. C'est peut-être pour eux le meilleur moyen de ne pas s'exposer à des rigueurs que plus tard ils pourraient regretter de s'être attirées.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

Nous publions d'autre part le compte-rendu de l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque qui a eu lieu le 16 de ce mois.

A cette assemblée, le bilan soumis aux actionnaires pour l'exercice terminé le 30 mai dernier, présente un chiffre de bénéfices un peu plus élevé que l'année précédente. Après déduction des frais d'administration et d'un certain montant pour pertes possibles, le bilan accuse \$33,940.61 de bénéfices, au lieu de \$31,243.65, en 1896 et de \$45,323.84, en 1895.

Les actionnaires ont reçu, cette année, 6 p. c. de dividende au lieu de 6½ p. c. l'an dernier et 7 p. c. il y a deux ans.

En 1895, la banque avait porté \$10,000 à sa réserve; l'an dernier, pour parfaire le dividende payé aux actionnaires, elle empruntait \$1,256.35 aux profits reportés des années précédentes et, cette année, après les dividendes payés, il lui reste \$3,940.61 qu'elle reporte au crédit du compte des profits et pertes. En résumé, l'an dernier, la situation, pour pouvoir être vue sous un jour assez favorable, devait être comparée à l'année 1890; c'était devoir remonter un peu loin.

La circulation est en gain de \$63,000 comparativement à l'année dernière; elle a même, durant une certaine période, presque atteint la limite à laquelle la banque a droit d'émettre ses propres billets; au mois d'octobre, cette circulation était de \$493,07 et, en novembre, elle était encore de \$489,232, avec un capital de \$500,000; il lui était difficile d'aller au-delà. Aussi, le gérant-général a insinué dans son rapport la nécessité de faire un appel aux actionnaires pour augmenter le capital de l'institution. Ce n'est peut-être guère le moment de s'adresser à eux quand ils voient les dividendes diminuer au lieu d'augmenter; il vaudrait peut-être mieux attendre une reprise dans les affaires qui permettrait de produire de meilleurs résultats au point de vue des bénéfices, c'est à dire des dividendes.

En examinant le chiffre de l'actif immédiatement réalisable qui était, au 31 mai 1896, de \$640,614.23 et que les actionnaires ont certainement vu avec beaucoup de satisfaction porté, cette année, à \$976,761.35, on a tout lieu de féliciter la banque de sa nouvelle politique de prudence. Trop nouvelle même, car si on examine

les mois qui ont immédiatement précédé la clôture de l'exercice, on se trouve tout surpris d'une augmentation si considérable en aussi peu de temps. Voici d'ailleurs les chiffres depuis janvier :

Janvier.....	\$581,544
Février.....	646,021
Mars.....	648,348
Avril.....	612,484
Mai.....	976,761

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur cette heureuse situation qui se présente au moment de l'inventaire et seulement à ce moment là.

Le chiffre des escomptes a augmenté de \$365,000 et celui des dépôts du public de \$600,000 environ; malheureusement, il en est pour la banque Jacques-Cartier comme pour les autres banques, les dépôts portant intérêt l'emportent de beaucoup sur ceux en comptes courants.

LA SITUATION DES BANQUES.

Nous donnons d'autre part, d'après la *Gazette Officielle*, la situation des banques au 31 mai dernier.

Nous voyons avec plaisir la circulation augmenter et dépasser même celle du 31 mars d'environ \$750,000 donnant un gain de plus d'un million sur le chiffre du 30 avril. Il nous faut remonter plusieurs années en arrière (en 1893) pour voir la circulation à un chiffre semblable (\$31,820,445) à fin mai. L'an dernier, à pareille époque, elle n'était que de \$29,395,444; c'est donc une différence de \$2,425,000 en faveur de la situation actuelle.

Si les escomptes ont diminué du 30 avril au 31 mai de \$1,500,000, ce qui est un bien gros chiffre, nous avons la satisfaction de voir que le montant de \$211,750,000 est encore supérieur de \$1,780,000 à celui existant au 31 mai 1896.

Nous pouvons donc conclure de la comparaison des chiffres en 1896 et en 1897, pour la circulation et les escomptes, que la situation du commerce est plus favorable actuellement qu'elle ne l'était il y a un an.

Nous avons d'ailleurs, pour nous confirmer dans cette croyance, les chiffres de nos exportations qui accusent un meilleur mouvement de nos produits de l'agriculture. Pour peu que le mouvement continue et s'accroisse, c'en sera fait de la période de dépression dont il a été tant question, pendant ces derniers quinze jours, dans les rapports présentés aux actionnaires des banques, lors de leurs assemblées annuelles. Les